

**COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE LA SEINE-MARITIME
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Seine-Maritime est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Durant le confinement strict du printemps, le nombre de dossiers déposés a fortement chuté. Les dépôts de dossiers ont repris ensuite, avec des volumes approchant progressivement ceux constatés en 2019. Il n'y a pas eu de décalage dans le temps ou de phénomène de rattrapage des dossiers qui auraient pu être déposés en avril-mai.

La crise sanitaire ne s'est pas traduite en 2020 par une recrudescence des dépôts de dossiers.

Les redépôts représentent toujours près de 49 % des dépôts, les ménages ayant des difficultés à respecter ou mettre en place les mesures.

Recevabilité et orientation

La part des dossiers sans capacité de remboursement progresse en 2020 (de 50,19 % à 51,82 %), signe d'une dégradation de la situation financière des déposants. Cependant l'orientation vers un rétablissement reste quasiment stable, des perspectives de redressement ou de retour vers l'emploi ont un peu favorisé des mesures de suspension d'exigibilité des créances.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La part des dossiers pour lesquels un plan a pu être établi progresse, l'accord tacite des créanciers peut faire progresser les accords sur plan. Parallèlement, les dossiers avec résidence principale ne représentent que 8,66 % des dossiers recevables (contre 9,42 % en 2019), de nombreux plans concernent des biens détenus en indivision ou dans le cadre d'une succession ou d'une séparation.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission établit pour une large part des mesures pérennes (mesures avec effacement partiel ou total, mesures ou plans apurant l'endettement). Les mesures d'attente sont réservées aux plans vente du bien ou liquidation de la communauté et aux situations non irrémédiablement compromises. Une suspension d'exigibilité des créances est mise en place pour permettre aux déposants de stabiliser leur situation financière.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal		Pas de réunion
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Les échanges entre les 2 commissions se font par voie dématérialisée, les dossiers recevables avec dette de logement sont communiqués à la CCAPEX via EXPLOC. Le secrétariat assiste aux réunions plénières
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	Nombre de réunions : 5 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 43	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Nombre de réunions : 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 45	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	néant	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Rencontre avec les collaborateurs chargés du contentieux (bailleur social) : 21 personnes
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	2 4 1	Collèges : 23 collégiens Missions locales : 38 personnes suivies dans le cadre de la garantie jeunes 10 étudiants en Economie social et Familiale (2 ^{ème} année). Les 1 ^{ères} année n'ont pu recevoir qu'une formation par jeu de questions réponses par écrit (confinement total)

L'année 2020 a été marquée par les confinements, les règles sanitaires qui pèsent sur les réalisations de réunions et d'interventions auprès de la sphère sociale.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

- L'effacement des dettes pose parfois problème. Cela génère des redépôts ou des questionnements sur le montant à effacer, tant de la part des créanciers privés que des débiteurs.
- Les débiteurs signalent des difficultés de mise en place des mensualités liées :
 - o à l'identification du créancier
 - o aux transferts entre créanciers et chargé de recouvrement
 - o aux modalités de règlement : certains dossiers clos chez les créanciers restreignent les moyens offerts.

Le 16 février 2021

Pierre-André DURAND

P/
Préfet de la région Normandie

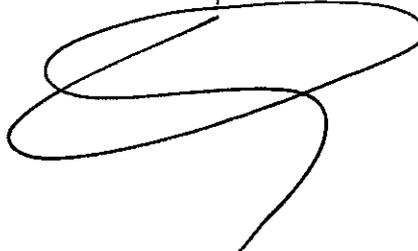
Préfet de la Seine-Maritime,
Pour le Préfet et par subdélégation,

La directrice départementale adjointe de la
cohésion sociale de la Seine-Maritime,
V. de Badereau

Véronique DE BADEREAU

Marc LANTERI

Directeur régional de la Banque de France
Directeur départemental de la Seine-Maritime



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	4006	3206	-20,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,24%	48,79%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,75%	7,45%	
Dossiers décidés recevables par la commission	3917	3048	-22,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,42%	8,66%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	238	114	-52,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	30,67%	24,56%	
Dossiers orientés par la commission	3949	3082	-22,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	50,19%	51,82%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,53%	43,41%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,48%	0,13%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,99%	56,46%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	4693	3587	-23,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,82%	4,71%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,07%	3,18%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	38,78%	40,01%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,32%	0,06%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,58%	8,45%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,98%	3,48%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,60%	4,96%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	44,43%	43,60%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	33,82%	32,84%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,11%	16,64%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	10,61%	10,76%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,90%	76,39%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	39	38	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	30	22	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Seine-Maritime	NORMANDIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3%	4%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	40%	38%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8%	9%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44%	44%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76%	75%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

COMMISSION	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
SEINE-MARITIME	Dettes financières	84 849	2 461	11 246	75,1%	80,2%	13 886	3,0
	dont dettes immobilières	34 764	375	603	30,8%	12,2%	85 720	1,0
	dont dettes à la consommation	48 161	2 166	9 055	42,6%	70,6%	12 528	3,0
	dont autres dettes financières	1 924	1 306	1 588	1,7%	42,6%	730	1,0
	Dettes de charges courantes	15 687	2 481	10 463	13,9%	80,9%	3 526	4,0
	Autres dettes	12 422	1 799	3 933	11,0%	58,6%	1 658	2,0
	Endettement global	112 958	3 068	25 642	100,0%	100,0%	16 569	7,0

REGION	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NORMANDIE	Dettes financières	226 085	5 964	26 963	75,6%	82,2%	14 838	3,0
	dont dettes immobilières	102 531	1 029	1 754	34,3%	14,2%	92 513	1,0
	dont dettes à la consommation	118 757	5 263	21 174	39,7%	72,5%	12 822	3,0
	dont autres dettes financières	4 797	3 265	4 035	1,6%	45,0%	744	1,0
	Dettes de charges courantes	37 220	5 727	23 783	12,5%	78,9%	3 528	3,0
	Autres dettes	35 581	4 167	9 160	11,9%	57,4%	1 669	2,0
	Endettement global	298 886	7 259	59 906	100,0%	100,0%	17 800	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

